

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

Délibération
n° 2013.10.260

**Projet TCSP BHNS
"Mobilix":
contractualisation
avec la SPLA "Grand
Angoulême Mobilité
Aménagement" pour
la mise en oeuvre du
projet Bus à haut
niveau de service «
MOBILIX » :
convention de mandat
de maîtrise d'ouvrage
déléguée issue de
l'article 3 de la loi 85-
704 du 12 juillet 1985**

LE DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 octobre 2013**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Catherine DEBOEVERE, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Robert JABOUILLE, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Gérard DESAPHY à Véronique MAUSSET, Jacques DUBREUIL à Jacques NOBLE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Yves BRION, Jean PATIE à Jean-Pierre GRAND, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Frédéric SARDIN à Françoise LAMANT, Gilles VIGIER à André LAMY

Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Maryse ROUX,

Excusé(s) :

Patrick BOUTON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Redwan LOUHMADEI, Catherine PEREZ, Zahra SEMANE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.10.260**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / DÉPLACEMENT

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

PROJET TCSP BHNS "MOBILIX": CONTRACTUALISATION AVEC LA SPLA "GRAND ANGOULEME MOBILITE AMENAGEMENT" POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE « MOBILIX » : CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ISSUE DE L'ARTICLE 3 DE LA LOI 85-704 DU 12 JUILLET 1985

Conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, le GrandAngoulême en tant que maître d'ouvrage s'est assuré de la faisabilité, de l'opportunité de l'opération envisagée et de la détermination de la localisation du projet Mobilix.

Par délibération n°130 du 11 juillet 2013, le conseil communautaire a validé le programme et arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle permettant d'en assurer le financement.

Par délibération n°65 du 11 avril 2013, le conseil communautaire a créé une société publique locale d'aménagement (SPLA), notamment pour réaliser des opérations d'aménagement de l'espace communautaire.

Sur la base du programme du projet Mobilix, le périmètre d'intervention confié à la SPLA est le suivant :

- La création de deux lignes de BHNS mobilix composées : de l'aménagement d'environ 15 km d'infrastructure en site propre, d'aménagements de l'espace public de façade à façade au droit des sites propres, des stations, de l'aménagement de 5 parkings-relais connexes.
- Le renouvellement des systèmes d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs (SAEIV), de billettique (cartes, distributeurs de titres et valideurs), de gestion et de régulation des feux pour une gestion optimisée des flux de circulation et des priorités bus, de vidéosurveillance pour les parkings-relais.

A l'intérieur de ce périmètre, le projet de convention détaille les missions qui sont confiées à la société publique locale d'aménagement.

Il est donc proposé de confier à la SPLA un mandat de maîtrise d'ouvrage délégué conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 régissant les relations entre mandant et mandataire, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée.

L'enveloppe de l'opération concernée par le mandat est de 70 224 085 € HT, soit 83 988 006 € TTC.

Pour l'exercice de ses missions la rémunération forfaitaire du mandataire est fixée à 5 % du montant du programme objet du mandat. Ce taux est ferme et définitif.

En valeur octobre 2013 correspondant au mois zéro (M₀), la rémunération forfaitaire est fixée à 3 511 204 € HT.

Par ailleurs, le délai de réalisation de la mission est fixé à 72 mois.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 9 octobre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de délégation de mandat de maîtrise d'ouvrage entre le GrandAngoulême et la SPLA GrandAngoulême mobilité aménagement.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mandat.

D'IMPUTER les dépenses sur le budget annexe transports en commun – Opération restructuration du réseau AP CP n° 01 - Exercice 2013 et CP correspondant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A LA MAJORITE (1 contre : M. Elie),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 31 octobre 2013	<u>Affiché le :</u> 31 octobre 2013